

Paris, le 24 mars 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Jean-Baptiste Dolci est nommé Vice-président du Conseil d'Administration de l'ANRU

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a nommé à sa Vice-présidence **Jean Baptiste Dolci**, représentant de l'UESL-Action Logement pour une durée de trois ans.

Cette nomination s'inscrit dans le respect des engagements pris dans le cadre de la signature de la convention quinquennale Etat/UESL portant sur les emplois des fonds issus de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) pour la période 2015-2019.

Elle concrétise la volonté des Partenaires sociaux, gestionnaires d'Action Logement, d'être davantage reconnus en tant que principal financeur de l'ANRU et impliqués dans la mise en œuvre du NPNRU.

**François Pupponi, Président de l'ANRU** s'est réjoui « *d'accueillir aujourd'hui Jean- Baptiste Dolci qui va siéger à mes côtés, en qualité de Vice-président du Conseil d'Administration de l'ANRU. Il est essentiel qu'à un moment particulièrement important pour l'avenir de la rénovation urbaine et de la politique de la Ville notre principal financeur puisse être partie prenante à l'ensemble des décisions qui vont concerner des centaines de territoires et des millions d'habitants* ».

**Jean-Baptiste Dolci, Vice-président de l'UESL-Action Logement** a déclaré « *Cette nomination confirme la poursuite de l'engagement fort d'Action Logement dans la politique de rénovation urbaine. Tout en conduisant notre mission visant à faciliter le logement pour favoriser l'emploi, nous contribuons à développer la mixité sociale dans les quartiers ANRU* ».

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Assurances, Jean-Baptiste Dolci a occupé des fonctions de directeur d'agence au sein de la MAAF avant de rejoindre la direction du marché des professionnels et des entreprises du groupe.

Président du Groupe de travail Logement Force Ouvrière, Vice-Président de l'UESL-Action Logement, administrateur de l'OPH de la Charente, il est par ailleurs membre du Conseil de surveillance de l'ESH « Le Foyer ».

### **A propos d'Action Logement**

Depuis plus de 60 ans, Action Logement crée du pouvoir d'achat pour tous, en mettant à disposition des « solutions logement » adaptées. Chaque jour, les collaborateurs du réseau ont pour mission de faciliter le logement des salariés pour favoriser l'emploi, prioritairement dans les zones tendues, mais aussi sur tout le territoire.

Opérateur global de l'habitat et 1<sup>er</sup> producteur de logements sociaux en France, le réseau finance la construction de logements sociaux et intermédiaires. Il déploie également des « solutions logement » innovantes qui répondent aux besoins des entreprises et de leurs salariés : accession sociale à la propriété, attribution de logements locatifs, accompagnement de la mobilité professionnelle, sécurisation de l'accès au logement, aides aux salariés en difficulté.

Pour cela, Action Logement rassemble aujourd'hui, autour de l'UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement), 20 CIL (Comités Interprofessionnels du Logement), l'AFL (Association Foncière Logement) et l'APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives). Actionnaire de 79 filiales Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH), Action Logement fédère un patrimoine de près de 900 000 logements sur tout le territoire.

En 2014, 530 000 aides et attributions de logements ont été délivrées dont plus de 50 % à des jeunes de moins de 30 ans.

### **A propos de l'ANRU**

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et de ses partenaires, qui génèrent 45 milliards d'euros de travaux) et le Programme « Quartiers Anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a confié à l'Établissement la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de 5 milliards d'euros qui vont permettre de générer 20 milliards d'investissements supplémentaires.

L'ANRU agit également en faveur de l'insertion par l'emploi, du développement des internats de la réussite, de la culture scientifique, technique et industrielle et de projets innovants destinés à la jeunesse, au titre du Programme Investissements d'Avenir (PIA). Depuis 2014, dans le cadre du PIA, l'ANRU est opérateur d'un deuxième programme d'innovation environnementale. De plus, l'Agence doit mettre en œuvre un autre programme de 250 millions d'euros, en vue de faciliter des opérations de co-investissement public-privé dans les quartiers.

---

## **CONTACTS PRESSE**

### **UESL-Action Logement**

Jean-François Faucher : 01 44 85 81 44 - [jean-francois.faucher@actionlogement.fr](mailto:jean-francois.faucher@actionlogement.fr)

Anne Lamy : 01 44 85 81 39 - [anne.lamy@actionlogement.fr](mailto:anne.lamy@actionlogement.fr)

### **ANRU**

Elizabeth Broge : 01 53 63 56 79 - [ebroge@anru.fr](mailto:ebroge@anru.fr)